

Débats des Communes

TROISIÈME SESSION, CINQUIÈME PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 16 juin 1885.

L'Orateur prend le fauteuil à une heure et demie.

PRIÈRES.

DÉPÔTS DANS LES CAISSES D'ÉPARGNE DES BUREAUX DE POSTE.

M. TROW (pour M. CHARLTON) : Quel était le total des dépôts payables à demande, dans les caisses d'épargnes du gouvernement, du Canada, le 30 avril 1885; et quel était le montant des dépôts payables après avis, à la même date ?

M. CARLING : La somme due aux déposants, payable à demande le 30 avril, était de \$14,536,747; aucune partie de la somme due aux déposants n'est payable avant cette date.

VOIES ET MOYENS—TROUBLES DU NORD-OUEST.

M. BOWELL : Je propose que le rapport du comité des voies et moyens (15 juin) rapportant une résolution qui accorde à Sa Majesté une somme de \$1,700,000 pour faire face à certaines dépenses nécessitées par les troubles dans le Nord-Ouest, soit lu une deuxième fois et adopté en concours.

M. BLAKE : Le ministre de la milice a promis de donner de nouveaux renseignements.

M. BOWELL : Je ne me rappelle pas de cela. J'ai compris que l'honorable ministre avait répondu qu'il n'avait aucun autre renseignement que ceux qu'il avait déjà donnés, mais qu'il avait reçu une quantité considérable de reçus et de factures pour argent dépensé dans le Nord-Ouest, et que ces papiers étaient à être examinés par le département.

M. BLAKE : Il a dit qu'il espérait pouvoir donner des renseignements à la Chambre avant peu, et il ajouta que ce serait à une phase subséquente du bill.

M. BOWELL : Si l'honorable député veut laisser adopter la motion, afin que je puisse présenter un bill et faire un pas de plus, je me renseignerai auprès du ministre de la milice.

Sir JOHN A. MACDONALD : Le ministre de la milice n'est pas bien aujourd'hui. Il est retenu chez lui.

La résolution est lue une deuxième fois et est adoptée en concours.

M. BOWELL : Je présente un bill (n° 149) accordant à Sa Majesté \$1,700,000 pour faire face à certaines dépenses encourues maintenant dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le bill est lu la première fois.

LE TRAITÉ DE WASHINGTON.

M. MITCHELL : Avec le consentement de la Chambre, je désire attirer l'attention du premier ministre sur un sujet dont il est question dans un journal très digne de foi, qui s'appelle la *Gazette* de Montréal, un journal qui se distingue par de grandes qualités littéraires et une grande véracité. Dans une correspondance à ce journal il est parlé de cette question, qui intéresse au plus haut point la population des provinces maritimes. La lettre dit qu'une correspondance a été échangée entre le cabinet d'Ottawa et le gouvernement de Washington, et qu'on en était arrivé à une entente de nature à faciliter le règlement final de la question.

Cette lettre dit en substance qu'un arrangement a été conclu entre les deux cabinets, qu'on ne fera rien pour empêcher les pêcheurs américains de venir sur nos pêcheries d'ici à ce que le Congrès se réunisse en décembre prochain, dans l'espérance que d'ici là, on aura réussi à régler la question, non seulement pour un an ou dix ans, mais pour toujours.

Voilà une question très importante, une question qui excite beaucoup d'intérêt dans les provinces maritimes, et